

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-7
États de la situation financière	8
États du résultat global	9
États des variations des capitaux propres	10
États des flux de trésorerie	11
Notes complémentaires aux états financiers	12-35

C.P. 114, succursale NDG, Montréal, QC, H4A 3P4

Tél: 514-923-9123

Courriel: mjgirard@diosexplo.com

Site web: www.diosexplo.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
50, avenue Dallaire
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4S7

T 819 762-1714

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Exploration Dios Inc. (ci-après « la société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Comme décrit à la note 4 des états financiers, tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Nous avons identifié l'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation comme une question clé de l'audit.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

L'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation a été importante pour notre audit, car le solde des actifs d'exploration et d'évaluation de 3 194 716 \$ au 31 décembre 2024 est significatif pour les états financiers. En outre, le processus d'évaluation de la direction est subjectif et nécessite le recours à des jugements et des hypothèses, en particulier, mais sans s'y limiter :

- la faisabilité technique et l'évaluation de la viabilité commerciale de l'extraction;
- la probabilité que les dépenses soient récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve;
- la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement;
- le renouvellement des permis.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation ont consisté, entre autres, en ce qui suit :

- nous avons apprécié l'évaluation de la direction des faits et circonstances afin de déterminer si un indice de dépréciation était présent en inspectant les communications de la société, incluant les procès-verbaux et les communiqués de presse et en procédant à des demandes d'informations auprès de la direction;
- nous avons revu les budgets afin d'évaluer l'intention de la direction de poursuivre les travaux d'exploration et d'évaluation;
- nous avons inspecté les registres gouvernementaux afin de déterminer si les droits miniers sur ces propriétés étaient valides.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carole Lepage.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Rouyn-Noranda
Le 7 avril 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119351

EXPLORATION DIOS INC.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
		\$	\$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie	6	55 965	60 844
Dépôt à terme, 4,50 % rachetable et échéant en juillet 2024		-	310 685
Taxes sur les produits et services à recevoir		5 343	11 626
Frais payés d'avance		2 480	4 205
		<u>63 788</u>	<u>387 360</u>
Non courant			
Immobilisations corporelles	7	-	515
Actifs d'exploration et d'évaluation	8	3 194 716	6 916 063
		<u>3 194 716</u>	<u>6 916 578</u>
Total de l'actif		<u><u>3 258 504</u></u>	<u><u>7 303 938</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		41 275	48 301
Provision pour compensation	10	90 419	84 977
Autres passifs		-	66 342
Total du passif		<u>131 694</u>	<u>199 620</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	11.1	24 786 494	24 786 494
Surplus d'apport		3 246 082	3 211 473
Déficit		(24 905 766)	(20 893 649)
Total des capitaux propres		<u>3 126 810</u>	<u>7 104 318</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>3 258 504</u></u>	<u><u>7 303 938</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 7 avril 2024.

(signé) Marie-José Girard

Marie-José Girard, administrateur

(signé) Normand Payette

Normand Payette, administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

États du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercices terminés les	
		31 décembre	
		2024	2023
		\$	\$
DÉPENSES			
Honoraires professionnels		51 108	43 188
Charge au titre des avantages du personnel	12.1	34 609	68 084
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		22 843	27 630
Honoraires de consultation		14 450	33 101
Impôts de la partie III.14 et XII.6		3 549	29 749
Assurances, taxes et permis		2 678	11 265
Frais de bureau		2 142	11 114
Publicité, voyages et promotion		2 007	6 237
Amortissement des immobilisations corporelles		515	574
Frais bancaires		481	609
Provision pour compensation	10	5 442	84 977
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8	3 863 899	-
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8	84 983	-
Renversement d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8	-	(30 000)
PERTE OPÉRATIONNELLE		4 088 706	286 528
AUTRES REVENUS			
Produits financiers	13	10 247	29 057
PERTE AVANT IMPÔTS		(4 078 459)	(257 471)
Impôts différés	16	66 342	128 657
PERTE NETTE ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		(4 012 117)	(128 814)
PERTE NETTE PAR ACTION - de base et dilué	15	(0,030)	(0,001)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

États des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions		Surplus	Déficit	Total des
		Nombre d'actions émises	\$	d'apport \$	\$	capitaux propres \$
Solde au 1er janvier 2023		121 207 066	24 774 569	3 162 164	(20 764 835)	7 171 898
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(128 814)	(128 814)
Paiements fondés sur des actions	12.2	-	-	53 734	-	53 734
Exercice d'options d'achat d'actions	11.1	75 000	11 925	(4 425)	-	7 500
Solde au 31 décembre 2023		121 282 066	24 786 494	3 211 473	(20 893 649)	7 104 318
Solde au 1er janvier 2024		121 282 066	24 786 494	3 211 473	(20 893 649)	7 104 318
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	(4 012 117)	(4 012 117)
Paiements fondés sur des actions	12.2	-	-	34 609	-	34 609
Solde au 31 décembre 2024		121 282 066	24 786 494	3 246 082	(24 905 766)	3 126 810

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
Notes	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(4 012 117)	(128 814)
Ajustements		
Paiements fondés sur des actions	34 609	53 734
Provision pour compensation	10 5 442	84 977
Renversment d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8 -	(30 000)
Dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8 3 863 899	-
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	8 84 983	-
Produits financiers non encaissés à l'état du résultat global	-	(2 649)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 515	574
Impôts différés	16 (66 342)	(128 657)
Variation d'éléments du fonds de roulement	17 (14 113)	86 242
Flux de trésorerie utilisés des activités opérationnelles	(103 124)	(64 593)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	-	(518 643)
Cession de dépôts à terme	310 685	1 089 615
Remboursement aux avances sur actifs d'exploration et d'évaluation	-	22 005
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation	8 (212 440)	(635 237)
Paiements reçus sur option	-	30 000
Crédits d'impôt reçus	-	112 784
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	98 245	100 524
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Exercice d'options d'achat d'actions	-	7 500
Remboursement de l'emprunt garanti	-	(40 000)
Frais d'émission d'actions	-	(4 700)
Flux de trésorerie utilisés des activités de financement	-	(37 200)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(4 879)	(1 269)
TRÉSORERIE, DÉBUT	60 844	62 113
TRÉSORERIE, FIN	55 965	60 844

Informations additionnelles - flux de trésorerie note 17.

Information supplémentaire

Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles	5 597	26 409
---	-------	--------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la « Société ») est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2024, la Société a un déficit accumulé de 24 905 766 \$ (20 893 649 \$ au 31 décembre 2023). Cette incertitude significative jette un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de continuité d'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

3. GÉNÉRALITÉS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ci-après « Normes IFRS de comptabilité »).

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social est situé au 2266 chemin des Pins Gris, La Conception, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « DOS ».

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

4.1 Généralités

Les méthodes comptables significatives et base d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.3 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.3 Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes:

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Pour les exercices considérées, la Société ne détient aucun actif financier classé dans les catégories de la JVRN.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et le dépôt à terme font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment: des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

Classement ultérieur des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et les autres crédateurs, à l'exception des salaires à payer et de l'impôt de la partie XII.6.

Subséquemment, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.3 Instruments financiers (suite)

Les charges d'intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument comptabilisées en résultat net sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

4.4 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.5 Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouverts et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont comptabilisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranches, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumulé des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.7), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.7) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontrée.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriétés des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cession d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un gain sur disposition ou un renversement d'une dévaluation d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente:

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

4.8 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de possibilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2024, une provision pour compensation de 90 419 \$ a été comptabilisée (84 977 \$ au 31 décembre 2023). Voir la note 10.

4.9 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.9 Impôts sur le résultat (suite)

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

4.10 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.10 Capitaux propres (suite)

Placements accréditifs

L'émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accréditives, la vente du droit aux déductions fiscales est différée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des actions accréditives sont répartis entre les actions et les autres passifs émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel est attribué aux Autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a l'intention ferme de renoncer à son droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs, le montant comptabilisé en Autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le Surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsque ces options et les bons de souscription sont exercés, les coûts de rémunération et la valeur correspondante sont transférés dans le capital-actions.

Le Déficit comprend l'ensemble des profits et pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.11 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte aucune option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du Surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers, dans le cas d'un financement en actions, sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du Surplus d'apport dans les capitaux propres.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.11 Paiements fondés sur des actions (suite)

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

4.12 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la présidente et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

4.13 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes, modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications ou interprétations qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice écoulé, n'ont pas été présentées, puisqu'elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes: exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* qui comprend le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

4.13 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société (suite)

La Société travaille actuellement à l'identification de tous les impacts que les amendements auront sur les états financiers primaires et les notes aux états financiers.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Jugements importants de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 16).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.7).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, la Société a dévalué et radié certaines propriétés (aucune en 2023).

Les autres propriétés n'ont pas fait l'objet d'un test de dépréciation puisque la Société a la capacité de conserver les propriétés puisqu'elle dispose de ressources financières suffisantes pour respecter ses obligations à court terme et des dépenses sont programmées au cours des prochains exercices. Les droits de prospecter pour ces propriétés n'expireront pas dans un proche avenir et des travaux ont été réalisés sur ces propriétés au cours des trois derniers exercices.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 12.2).

Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.5 pour plus d'information.

6. TRÉSORERIE

	Aux 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Encaisse	55 965	60 844

La trésorerie est composée d'un compte à intérêts élevés qui porte intérêt à des taux variant de 1,05 % à 2,65 % (2,80 % à 4,40 % au 31 décembre 2023).

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Équipement informatique</u>
	\$
<u>ANNÉE 2024</u>	
Valeur comptable brute	
Solde au 1er janvier 2024	1 719
Additions	-
Solde au 31 décembre 2024	<u>1 719</u>
Amortissement cumulé	
Solde au 1er janvier 2024	1 204
Amortissement	515
Solde au 31 décembre 2024	<u>1 719</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2024	<u><u>-</u></u>
<u>ANNÉE 2023</u>	
Valeur comptable brute	
Solde au 1er janvier 2023	1 719
Additions	-
Solde au 31 décembre 2023	<u>1 719</u>
Amortissement cumulé	
Solde au 1er janvier 2023	630
Amortissement	574
Solde au 31 décembre 2023	<u>1 204</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2023	<u><u>515</u></u>

Toutes les charges d'amortissement sont présentées dans le poste Amortissement des immobilisations corporelles.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

ANNÉE 2024

DROITS MINIERS	Au 1er janvier 2024	Additions	Dévaluation	Radiation	Au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
QUÉBEC					
(a) K2	67 671	4 654	(62 282)	(10 042)	1
(b) Lithium Nord	26 584	-	-	-	26 584
(c) Lithium 33-AU33	208 674	895	-	(18 593)	190 976
(d) Nemiscau Nord	19 890	-	(19 889)	-	1
(e) Pontax Nord	5 558	-	-	-	5 558
(f) LeCaron Lithium	33 028	-	-	-	33 028
(g) Clarkie Est	76 712	179	-	-	76 891
(h) 14 Karats	13 512	-	-	(13 512)	-
(i) 33 Carats	132	-	-	-	132
	451 761	5 728	(82 171)	(42 147)	333 171

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2024	Additions	Dévaluation	Radiation	Au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
QUÉBEC					
(a) K2	3 708 323	3 087	(3 711 410)	-	-
(b) Lithium Nord	100 918	61 545	-	-	162 463
(c) Lithium 33-AU33	2 022 867	12 139	-	-	2 035 006
(d) Nemiscau Nord	67 611	2 707	(70 318)	-	-
(e) Pontax Nord	9 801	39 666	-	-	49 467
(f) LeCaron Lithium	73 850	53 874	-	-	127 724
(g) Clarkie Est	438 096	48 789	-	-	486 885
(h) 14 Karats	42 836	-	-	(42 836)	-
(i) 33 Carats	-	-	-	-	-
	6 464 302	221 807	(3 781 728)	(42 836)	2 861 545
TOTAL 2024	6 916 063	227 535	(3 863 899)	(84 983)	3 194 716

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

ANNÉE 2023

DROITS MINIERS

	Au 1er janvier 2023	Additions	Au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$
QUÉBEC			
(a) K2	62 061	5 610	67 671
(b) Lithium Nord	-	26 584	26 584
(c) Lithium 33-AU33	193 542	15 132	208 674
(d) Nemiscau Nord	15 193	4 697	19 890
(e) Pontax Nord	4 368	1 190	5 558
(f) LeCaron Lithium	3 933	29 095	33 028
(g) Clarkie Est	29 908	46 804	76 712
(h) 14 Karats	13 512	-	13 512
(i) 33 Carats	157	(25)	132
	<u>322 674</u>	<u>129 087</u>	<u>451 761</u>

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier 2023	Additions	Au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$
QUÉBEC			
(a) K2	3 681 435	26 888	3 708 323
(b) Lithium Nord	-	100 918	100 918
(c) Lithium 33-AU33	2 020 451	2 416	2 022 867
(d) Nemiscau Nord	-	67 611	67 611
(e) Pontax Nord	-	9 801	9 801
(f) LeCaron Lithium	-	73 850	73 850
(g) Clarkie Est	290 180	147 916	438 096
(h) 14 Karats	42 836	-	42 836
	<u>6 034 902</u>	<u>429 400</u>	<u>6 464 302</u>
TOTAL 2023	<u>6 357 576</u>	<u>558 487</u>	<u>6 916 063</u>

(a) K2

La propriété K2 (33C04-05 et 33D08) de 113 claims miniers (132 au 31 décembre 2023) couvre près de 70 km carrés à la Baie James au Québec à environ 50 km à l'ouest du relais routier km 381 le long de la route de Radisson.

(b) Lithium Nord

La propriété Lithium Nord est située entre la rivière Eastmain et le réservoir Opinaca, à environ 15-30 km au nord de la route de la centrale hydro-électrique Eastmain 1 et Eastmain 1-A à la Baie James au Québec. Elle est composée de 161 claims miniers (155 au 31 décembre 2023) couvrant 84 km carrés.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(c) Lithium 33-AU33

La propriété Lithium 33-AU33 (33C01) est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain 1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 227 claims miniers (235 au 31 décembre 2023) couvrant 121 km carrés.

(d) Nemiscau Nord

La propriété Nemiscau Nord (32N15-16) est située près de la rivière Pontax, au nord de la Nation Crie de Nemaska à la Baie James au Québec. Elle est composée de 262 claims miniers couvrant 140 km carrés.

(e) Pontax Nord

La propriété Pontax Nord (32N14, 33C02-03) est située au nord de la rivière Pontax, au sud du km 381 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 40 claims miniers couvrant 21 km carrés.

(f) LeCaron Lithium

La propriété LeCaron Lithium (33B05) est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain 1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 164 claims miniers (168 au 31 décembre 2023) couvrant 82 km carrés.

(g) Clarkie Est

La propriété Clarkie Est (33B05-06) de 267 claims miniers (283 au 31 décembre 2023) couvre près de 150 km carrés et est située près de la rivière Eastmain, au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain 1 à la Baie James au Québec.

(h) 14 Karats

La propriété 14 Karats (23D14) de 14 claims miniers (31 au 31 décembre 2023) couvre près de 16 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stornoway au Québec.

(i) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée d'un bloc (33A08) totalisant 64 claims miniers couvrant 34 km carrés.

Le 1er juillet 2020, la Société a signé une entente avec la société Northern Lights Minerals Pty Ltd. (« NLM ») permettant à cette dernière d'acquérir une participation dans la propriété 33 Carats. NLM peut obtenir un intérêt de 70 % de cette propriété sur une période de cinq ans avec des paiements totaux de 220 000 \$, le paiement des renouvellements de claims miniers de la propriété et des travaux d'exploration totalisant 1 400 000 \$. Une fois la participation de 70 % obtenue, NLM pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 15 % suite à la préparation par NLM d'une étude économique préliminaire de la propriété. La Société pourra par la suite choisir de participer aux travaux ou d'échanger sa participation de 15 % en contrepartie d'une redevance de 2 % NSR, dont la moitié est rachetable pour 1M\$. À la signature et au cours des exercices terminés le 31 décembre 2021, 2022 et 2023, la Société a reçu une somme de 30 000 \$, pour un total de 120 000 \$. Le 2 décembre 2021, la société Mont Royal Resources Ltd (« MRR ») a annoncé l'acquisition de 75 % de NLM, incluant l'option d'acquérir la propriété 33 Carats. Au 31 décembre 2024, aucune somme n'a été reçue en lien avec l'entente durant l'exercice et aucun travaux n'est prévu sur la propriété par MRR, ce qui met fin à l'entente.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

9. DETTE BANCAIRE AUTORISÉE

La Société a une entente de crédit renégociable annuellement. En vertu de l'entente, des sommes sont disponibles sous forme de carte de crédit. Un montant de 75 000 \$ est disponible au taux de 7,94 % (9,44 % en 2023).

10. PROVISION POUR COMPENSATION

En vertu d'une entente de financement accréditif conclue avec des souscripteurs au cours de l'année 2022, la Société s'était engagée à dépenser 650 000 \$ en frais d'exploration au Canada (« FEC ») avant le 31 décembre 2023. La Société a engagé un montant de 428 856 \$ à cette date. Conséquemment, un solde de 221 144 \$ de dépenses renoncées à des investisseurs n'a pas été engagé en FEC au 31 décembre 2023. La raison des travaux non effectués est due aux feux de forêt qui ont rendu impossible l'accès aux sites d'exploration durant la période printemps-été 2023. Au niveau provincial, une demande de douze mois supplémentaire pour effectuer les travaux d'exploration manquants a été acceptée le 16 février 2024, tandis qu'au niveau fédéral, la même demande a été faite, mais aucune réponse au 31 décembre 2024. Des formulaires de renonciation amendés ont été produits auprès des autorités fiscales fédérales, ce qui pourrait avoir pour conséquence l'émission de nouveaux avis de cotisation pour les souscripteurs concernés pour l'année d'imposition 2022. À cet égard, la Société a comptabilisé, au 31 décembre 2024, une provision de 90 419 \$ (84 977 \$ au 31 décembre 2023) à titre de provision pour compensation et une charge de 5 442 \$ (84 977 \$ au 31 décembre 2023) a été comptabilisée aux résultats.

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, 75 000 options d'achat d'actions ont été exercées. Un montant de 7 500 \$ qui a été reçu et un montant de 4 425 \$ représentant la juste valeur marchande des options au moment de l'émission ont été imputés au capital-actions.

11.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début	250 000	0,10	9 340 000	0,20
Expirés	-	-	(9 090 000)	0,20
Solde à la fin	<u>250 000</u>	0,10	<u>250 000</u>	0,10

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

11.2 Bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice
		\$		\$
12 août 2026	250 000	0,10	250 000	0,10

12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

12.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	-	235 153
Paiements fondés sur des actions	34 609	53 734
	34 609	288 887
Moins: salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	-	(220 803)
Salaires et charge au titre des avantages du personnel	34 609	68 084

12.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux dirigeants, aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées:

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début	6 290 000	0,11	6 110 000	0,11
Attribuées	-	-	1 125 000	0,10
Exercées	-	-	(75 000)	0,10
Expirées/annulées	(735 000)	0,11	(870 000)	0,11
En circulation à la fin	<u>5 555 000</u>	0,11	<u>6 290 000</u>	0,11
Exercçables à la fin	<u>5 409 500</u>	0,11	<u>5 300 000</u>	0,11

Les options d'achat d'actions ont été exercées le 14 février 2023 au prix de 0,10 \$ alors que le cours de l'action à cette date était de 0,10 \$.

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Options en circulation		Options en circulation	
Fourchette de prix	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)
De 0,10 \$ à 0,12 \$	<u>5 555 000</u>	1,68	<u>6 290 000</u>	2,66

Le 4 juillet 2023, la Société a octroyé 1 125 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,10 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,06 \$ des options attribuées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	2023
Prix de l'action à la date de l'attribution	0,09 \$
Dividende prévu	0 %
Volatilité prévue	110 %
Taux d'intérêt sans risque	3,74 %
Durée de vie prévue	5 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,10 \$

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

12.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 34 609 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 (53 734 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023) et porté au crédit du surplus d'apport.

13. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers des exercices de présentation de l'information financière présentés se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie et du dépôt à terme	10 247	29 057

14. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur et les instruments financiers évalués au coût pour lesquels une juste valeur est divulguée à l'état de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur:

- Niveau 1: cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;
- Niveau 2: données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3: données non observables concernant l'actif ou le passif.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, il n'y a aucun instrument financier présenté à la juste valeur étant donné que les échéances des instruments financiers sont à court terme.

15. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de la période divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription et les options, n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 11.2 et 12.2.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

15. RÉSULTAT PAR ACTION (suite)

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
	2024	2023
Perte nette	(4 012 117) \$	(128 814) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	121 282 066	121 273 025
Perte nette de base et dilué par action ordinaire	(0,030) \$	(0,001) \$

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2024	2023
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,5 % en 2024 et 2023	(1 080 792)	(45 711)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paiements fondés sur des actions	9 171	14 240
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	25 432	113 647
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(66 342)	(128 657)
Autres dépenses non déductibles	24 377	1 466
Variation des différences temporaires non constatées	1 044 330	(83 641)
Ajustement des impôts différés des années antérieures	(22 518)	
Produit d'impôt différé sur le résultat	(66 342)	(128 656)

Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	(1 047 244)	(30 005)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	25 432	113 647
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(66 342)	(128 657)
Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées	1 044 330	(83 641)
Ajustement des impôts différés des années antérieures	(22 518)	
Total du produit d'impôt différé	(66 342)	(128 656)

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires et pertes fiscales non comptabilisés suivants:

	Solde au 1er janvier 2024	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2024
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	81	(81)	-
Immobilisations corporelles	(81)	81	-
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		(66 342)	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		<u>(66 342)</u>	
	Solde au 1er janvier 2023	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2023
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	11 538	(11 457)	81
Immobilisations corporelles	(202)	121	(81)
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir	(11 336)	11 336	-
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		(128 657)	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		<u>(128 657)</u>	

Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'exploration et d'évaluation	10 845 901	11 379 612	6 897 022	7 651 502
Pertes autres qu'en capital	3 855 040	3 807 729	3 716 964	3 670 690
Pertes en capital	100 294	100 294	100 294	100 294
Frais d'émission d'actions	39 201	39 201	89 244	89 244
Immobilisations corporelles	261	143	-	-
	<u>14 840 697</u>	<u>15 326 979</u>	<u>10 803 524</u>	<u>11 511 730</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

16. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants:

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 704	166 572
2033	146 574	146 218
2034	112 640	112 306
2035	99 490	98 713
2036	148 935	148 935
2037	139 012	138 739
2038	150 318	149 311
2039	151 390	151 526
2040	140 447	140 964
2041	167 747	167 779
2042	184 348	184 229
2043	283 609	281 213
2044	53 099	52 326
	3 855 040	3 807 729

Des pertes en capital cumulées de 200 588 \$ (200 588 \$ en 2023) peuvent être appliquées en réduction de futures gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

La Société dispose de crédits d'impôt à l'investissement de 771 293 \$ qui ne sont pas constatés. Ces crédits peuvent être utilisés afin de réduire les impôts à payer fédéral et expirent à différentes dates entre 2027 et 2033.

17. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	6 283	78 810
Frais payés d'avance	1 725	(2 582)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(22 121)	10 014
	(14 113)	86 242

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

17. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les opérations non monétaires de l'état de la situation financière sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créiteurs relatifs aux actifs d'exploration et d'évaluation	23 247	8 152

18. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

18.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont la présidente, le chef des finances, le vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel		
Salaires incluant les primes et avantages	-	220 000
Charges sociales	-	15 153
Total des avantages à court terme du personnel	-	235 153
Honoraires de consultation	-	33 101
Paiements fondés sur des actions	33 718	50 889
Total de la rémunération	33 718	319 143

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, une société détenue par un administrateur de la Société a facturé des honoraires de 158 \$ relativement à la gestion du site internet de la Société (3 803 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023). De plus, l'entreprise individuelle de la présidente de la Société a facturé des honoraires de 12 900 \$ relativement à des travaux d'exploration (3 360 \$ pour location et entreposage de matériel d'exploration pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023). Le total des comptes à payer à la présidente, au 31 décembre 2024, est de 17 017 \$, soit les honoraires de 12 900 \$ ainsi qu'un remboursement de dépenses de 4 117 \$ pour le renouvellement de claims payés personnellement par la présidente.

19. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société;
- Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

19. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 11.1 et 21.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

20. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

20.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Aux 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie	55 965	60 844
Dépôt à terme	-	310 685
	55 965	371 529

Le risque de crédit de la trésorerie et du dépôt à terme est considérée comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

20.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Aux 31 décembre 2024 et 2023

(en dollars canadiens)

20.2 Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris le paiement d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société :

	Aux 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Moins de six mois		
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	37 727	18 374

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie, le dépôt à terme et les taxes sur les produits et services à recevoir.

21. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a reçu un montant de 650 000 \$ à la suite de placements accréditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales le 31 décembre 2022, au profit des investisseurs. La direction devait dépenser ces sommes avant le 31 décembre 2023. Au cours de la période printemps-été 2023, l'accès aux propriétés a été impossible à cause des feux de forêts, c'est pourquoi au 31 décembre 2023, il y avait encore un solde de 221 144 \$ à dépenser relativement à ces placements accréditifs. Se référer à la note 10. Au 31 décembre 2024, le solde est de 0 \$.

22. ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 21 février 2025, 125 000 options ont été exercées. Un montant de 12 500 \$ qui a été reçu lors de l'exercice et un montant de 10 000 \$, représentant la juste valeur des options lors de l'émission, ont été imputés en augmentation du capital-actions.